

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 30  
septembre 2011 portant composition du Conseil consultatif  
supérieur des cours philosophiques**

**A.M. 06-02-2013**

**M.B. 27-02-2013**

La Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Vu le décret du 3 juin 2005 créant le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques, notamment l'article 3;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 novembre 2005 portant composition du Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques, modifié par l'arrêté du 11 décembre 2007;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment l'article 13, § 1<sup>er</sup>, 10<sup>o</sup>, a);

Considérant que conformément au décret du 3 juin 2005, les membres sont désignés pour des mandats de cinq ans, renouvelables;

Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 2011 portant composition du Conseil consultatif supérieur des Cours philosophiques;

Considérant qu'il convient de remplacer les membres démissionnaires;

Sur la proposition des organes reconnus par l'article 4, §§ 2 et 3 du décret du 3 juin 2005, créant le Conseil consultatif supérieur des cours philosophiques;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté ministériel du 30 septembre 2011 portant composition du Conseil consultatif supérieur des Cours philosophiques sont apportées les modifications suivantes :

*A. Représentant les cours philosophiques*

A.1<sup>o</sup> - les mots « Mme Hélène Hasard » sont remplacés par les mots « M. Benoît Van Der Meerschen »;

A.3<sup>o</sup> - les mots « M. Guy Rainotte » sont remplacés par les mots « M. Geert W. Lorein »;

A.4<sup>o</sup> - les mots « M. Albert Guigui » sont remplacés par les mots « M. Armand Benizri ».

*H. Représentant le Gouvernement de la Communauté française :*

Les mots « Jacques Malisoux » sont ajoutés.

1. Représentant les organisations de parents d'élèves :

1.1<sup>o</sup> - les mots « Mme Priscilla Casterman » sont remplacés par les mots « M. Michaël Lontie ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 3.** - La Ministre qui a l'enseignement obligatoire dans ses attributions, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

---

Bruxelles, le 6 février 2013.

Mme M.-D. SIMONET

